



DCM MICRO-MIX YELLOW

Mix des oligo-éléments

Composition

OLIGO-ÉLÉMENTS AVEC AMENDEMENT ORGANIQUE MÉLANGÉ,
RICHE EN MATIÈRES ORGANIQUES

58% MATIÈRES ORGANIQUES

Bore (B)	0,03 % soluble dans l'eau
Cuivre (Cu)	0,25 % soluble dans l'eau (chélaté par EDTA)
Fer (Fe)	1 % total, dont 0,7 % soluble dans l'eau (chélaté par EDDHA et DTPA)
Manganèse (Mn)	0,5 % total, dont 0,3 % soluble dans l'eau (chélaté par EDTA)
Molybdène (Mo)	0,02 % total, dont 0,01 % soluble dans l'eau
Zinc (Zn)	0,4 % soluble dans l'eau (chélaté par EDTA)
2,5% AZOTE TOTAL (N) dont 2,5% azote organique	
1%	ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P ₂ O ₅) soluble dans les acides minéraux
2%	OXYDE DE POTASSIUM (K ₂ O) soluble dans l'eau

Numéro de dérogation: EM066.B

Utilisable en agriculture et horticulture biologiques conformément aux exigences du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et de ses modifications.

Caractéristiques

- mix d'oligo-éléments (micro-nutriments): bore B, cuivre Cu, fer Fe, manganèse Mn, molybdène Mo et zinc Zn
- prévient et remédie aux carences (aide la croissance) ; utilisable en pleine terre et dans les terreaux
- le mix des oligo-éléments permet de solutionner les signes de carences multiples. Les oligo-éléments sont proportionnés de façon à éviter autant que possible la création d'antagonismes
- faible rapport NPK: ainsi, il est possible d'appliquer des oligo-éléments même si les plantes n'ont plus besoin des éléments principaux. On crée dès lors une flexibilité plus importante au niveau de la fertilisation

Forme

MINIGRAN® TECHNOLOGY = un micro-granulé avec des dimensions entre 800 et 2500 microns, dont au moins 80% entre 1000 et 2000 microns

- micro-granulés de composition homogène
- meilleure répartition (jusqu'à 60% plus efficace) pour une couleur homogène et une croissance uniforme
- action plus rapide au début sans perte d'effet à long terme
- application faible en odeur et pauvre en poussières
- facile à appliquer au moyen de tous les systèmes de dosage et épandeurs professionnels





DCM MICRO-MIX YELLOW

Mix des oligo-éléments

Mode d'emploi

La dose exacte dépend de :

- les besoins de la culture
- le moment de l'application
- la réserve de nutriments dans le sol/substrat
- l'état du sol / la composition du substrat
- la capacité d'échange cationique CEC du sol/substrat
- l'intensité de l'arrosage
- les autres engrais donnés

PLEINE TERRE (par application) 2- 4 kg/100 m²

TERREAU

- mélange homogène 150 – 300 g/m³
- fertilisation supplémentaire sur le pot (par application) 150 – 300 g/m³

Utiliser uniquement en cas de besoin reconnu. Les doses nécessaires ne doivent pas être dépassées. La dose maximale des cultures en pleine terre est de 15 kg/100 m² dans une période de 12 mois et 500 g/m³ par culture de terreau

Demandez nos conseils spécifiques adaptés à vos plantes et votre système de culture

Emballage

sacs de 25 kg – 30 sacs/palette euro (= 750 kg)

sacs de 8 kg – 33 sacs/palette mini (= 264 kg)

Les produits DCM sont conformes aux valeurs nutritionnelles indiquées sur leur emballage et/ou la fiche technique et sont entièrement traçables. Les conseils sur les produits sont fournis à titre indicatif uniquement et n'entraînent aucun engagement ou accord. Le mode d'emploi est basé sur plusieurs années d'expérience pratique et de recherche. Chaque plante et chaque système de culture a ses propres besoins en engrais. Le moment de l'application, la réserve de nutriments dans le sol/substrat et les normes réglementaires en matière de fertilisation sont également importants pour déterminer la dose nécessaire. Il est conseillé (bonne pratique) de tester préalablement toute nouvelle application de produit à petite échelle. Les engrais peuvent provoquer une augmentation de l'EC et peuvent influencer le pH. Il est essentiel de tenir compte de tous ces facteurs lors de l'utilisation d'un produit fertilisant ou de la combinaison de différents engrais. Les substrats auxquels des engrais ont été ajoutés doivent être utilisés le plus rapidement possible après leur livraison. DCM décline toute responsabilité pour les dommages indirects résultant de l'utilisation de ses produits.

FICHE TECHNIQUE POUR LA BELGIQUE - BEFR-DBOE-220824